

Créer sa propre entreprise

<https://github.com/heig-vd-mvp-course>

[Web](#) • [PDF](#)

L. Delafontaine et V. Guidoux, avec l'aide de GitHub Copilot

Ce travail est sous licence [CC BY-SA 4.0](#).

Plus de détails dans le support de cours

Cette présentation est un résumé du support de cours. Pour plus de détails, consultez le [support de cours](#).

Objectifs (1/2)

- Lister les formes juridiques possibles pour une entreprise en Suisse
- Lister les avantages et inconvénients des différentes formes juridiques pour une entreprise en Suisse
- Lister les aides et soutiens possibles à l'innovation en Suisse romande



Objectifs (2/2)

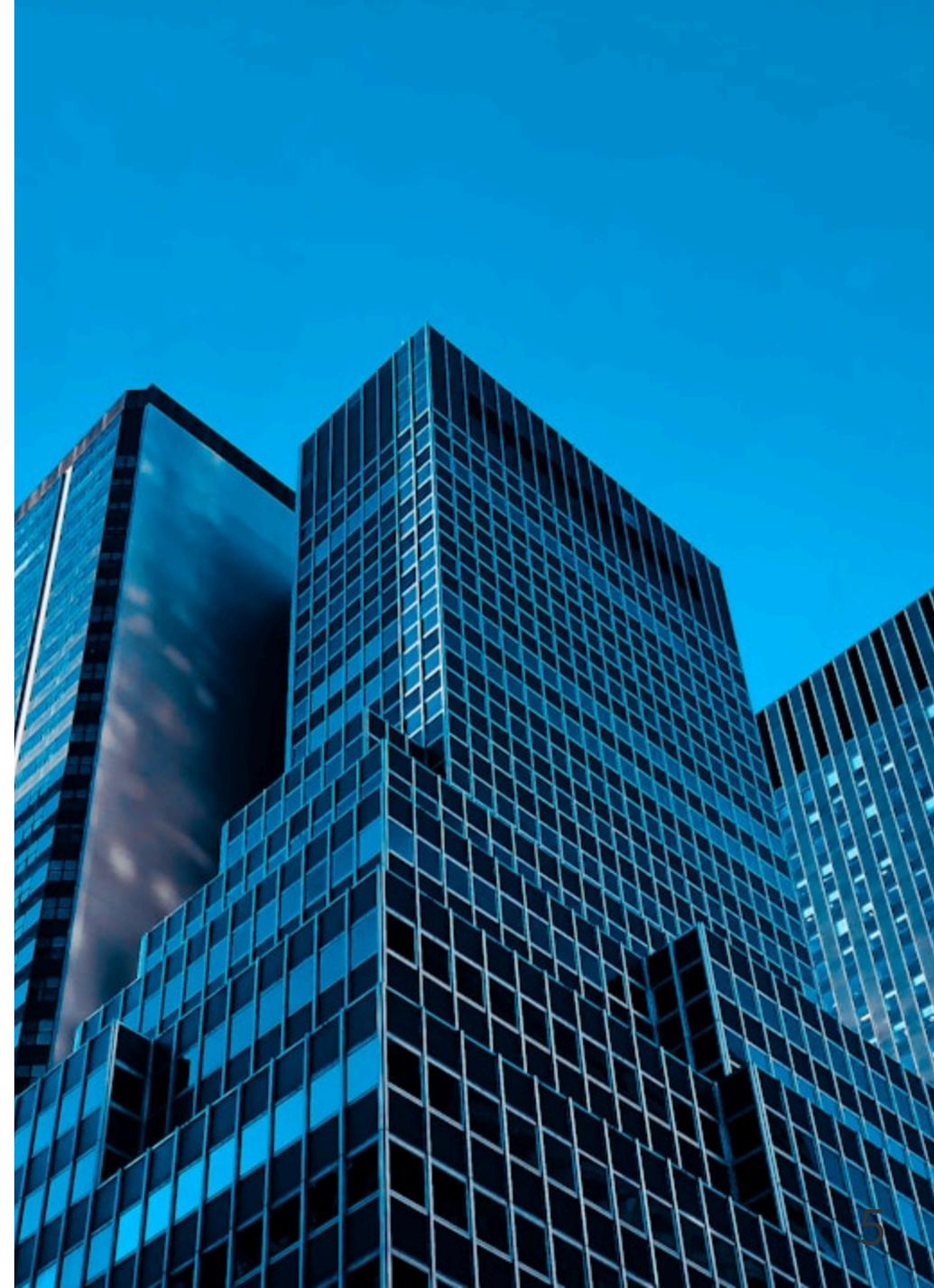
- Lister les différents éléments administratifs qu'une entreprise en Suisse doit avoir et respecter



Pourquoi créer une entreprise ?

Il existe de nombreuses raisons de créer une entreprise :

- Indépendance
- Passion
- Flexibilité
- Potentiel de revenus
- Et vous ? 😊

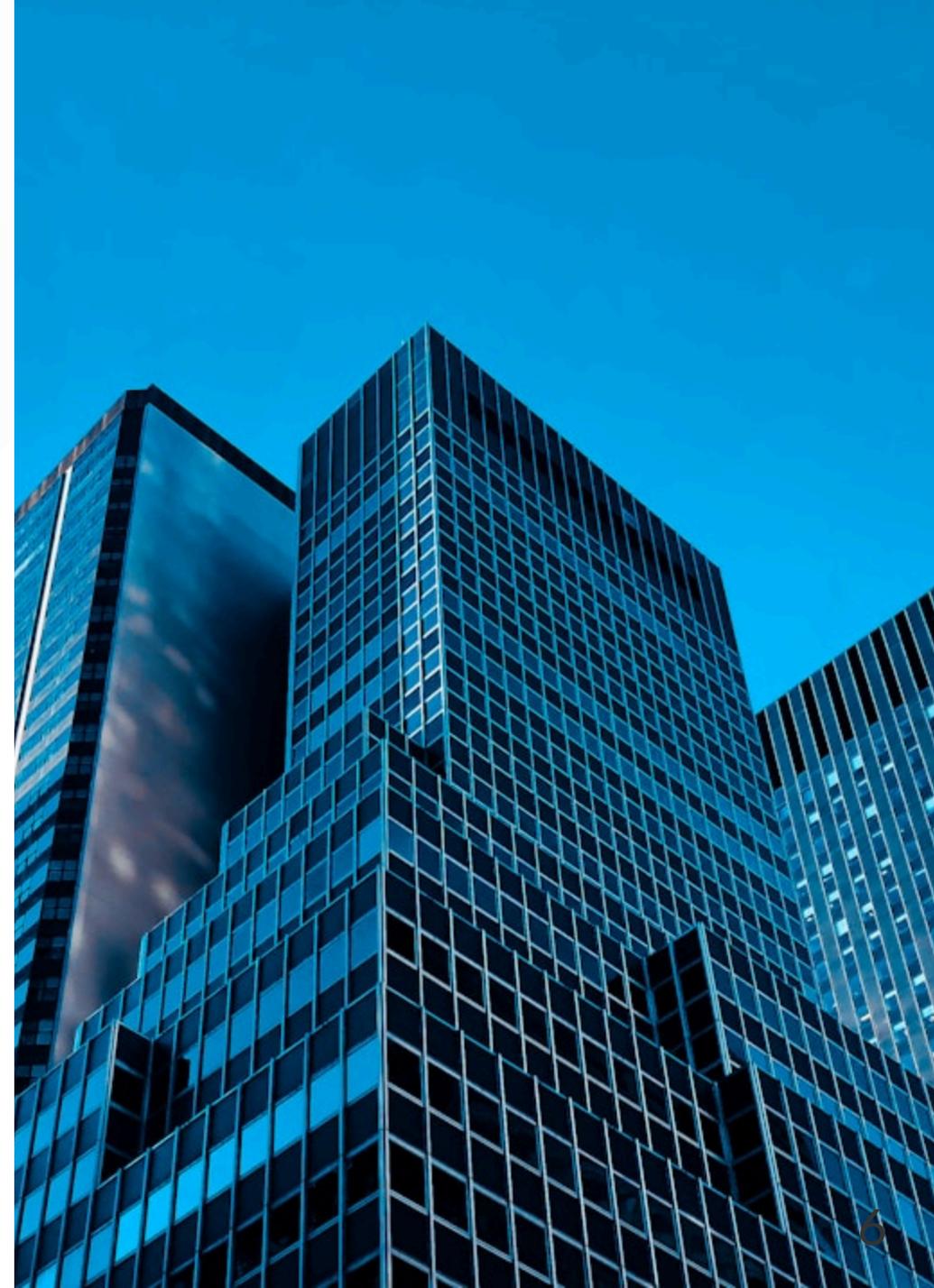


Quand créer une entreprise ?

Il est possible de créer une entreprise en Suisse à tout moment.

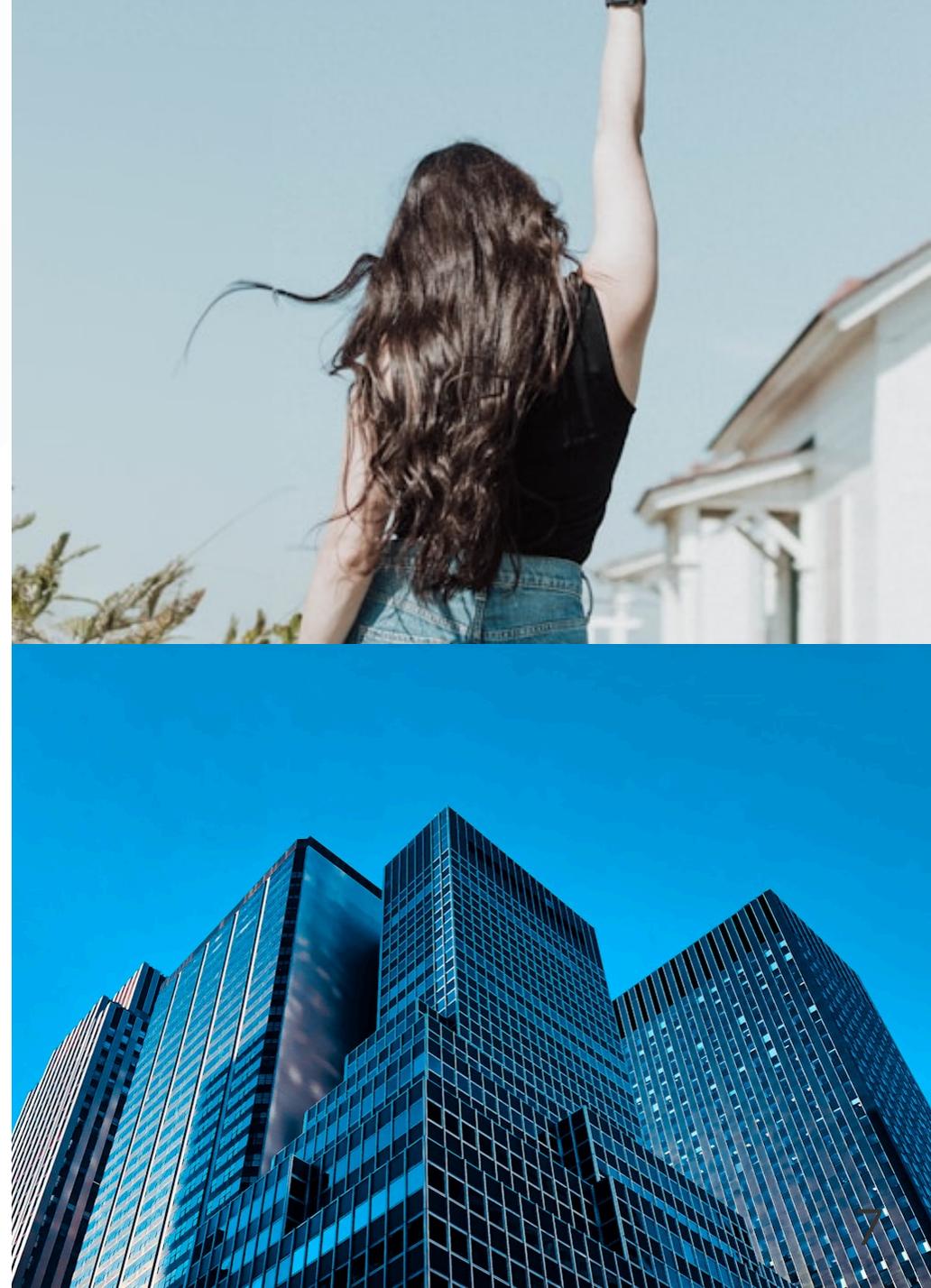
À faire lorsque l'idée est claire et que le projet est suffisamment avancé.

Recommandé lorsque vous souhaitez travailler d'autres personnes et pour protéger vos droits.



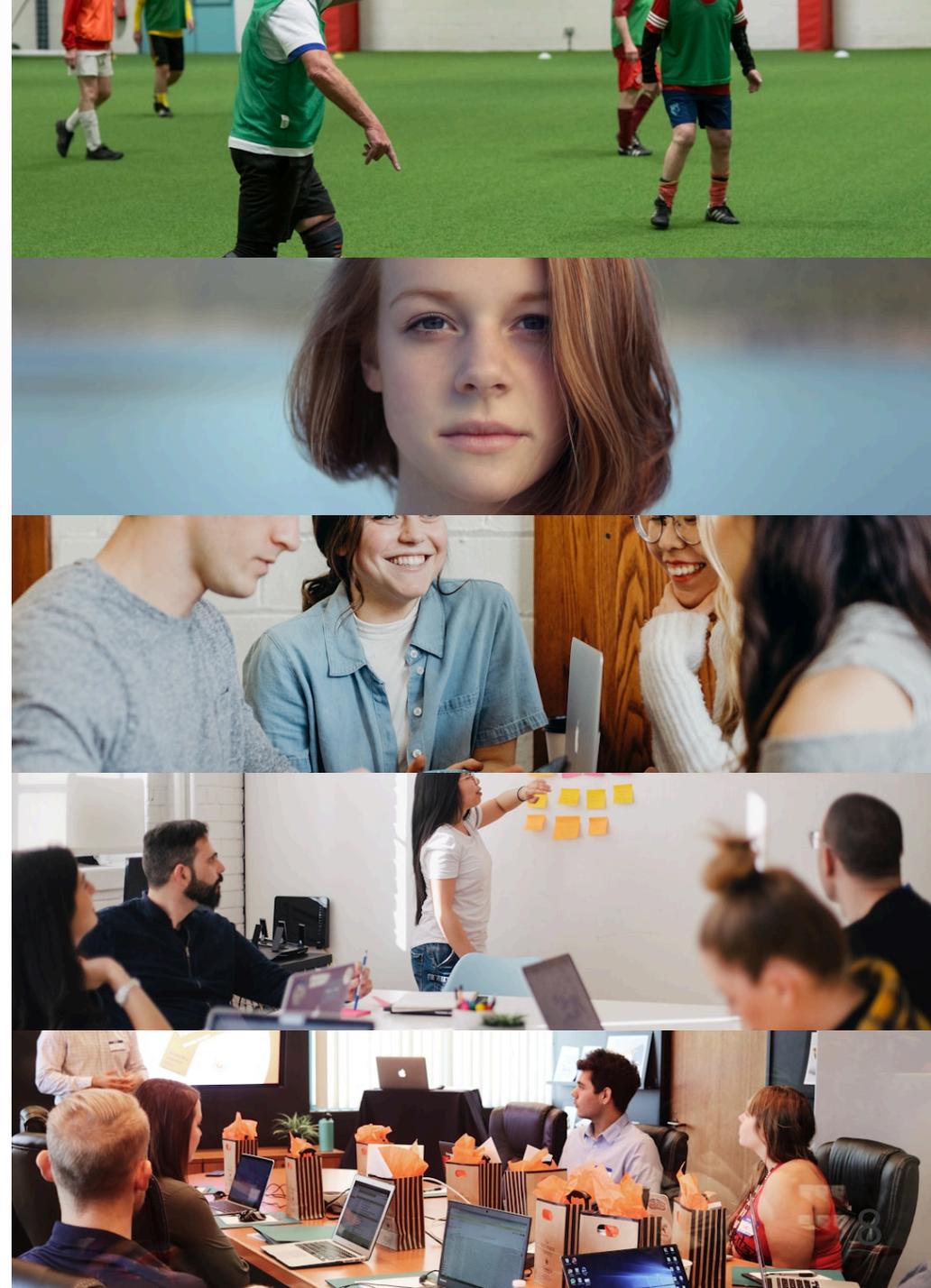
Différences entre le statut d'indépendant.e et le statut d'entreprise

- **Indépendant.e** : permet de travailler à votre compte (en solo) sans avoir à créer une entreprise.
- **Entreprise** : permet de travailler à votre compte avec d'autres personnes (client.es, partenaires ou employé.es).



Formes juridiques

- Il existe plusieurs formes juridiques possibles en Suisse (entre autres - voir [support de cours](#)) :
 - Association
 - Entreprise individuelle
 - Société en nom collectif
 - Société à responsabilité limitée (Sàrl)
 - Société anonyme (SA)



Association (1/2)

- Une des formes les plus simples et rapides à créer :
 - Deux personnes au minimum
 - Rédaction de statuts
 - Pas de capital minimum
- Oeuvre dans un but idéal (subjectif)
- Peut générer des bénéfices
- Pas d'organisme qui valide les statuts



Association (2/2)

Avantages

- Fondation simple et rapide
- Aucun capital minimum nécessaire
- Oeuvre pour un but idéal

Inconvénients

- Statut juridique/légal incertain
- Responsabilité personnelle illimitée
- Peu de reconnaissance par les créanciers, fournisseurs et clients

Entreprise individuelle (1/2)

- Aussi une des formes les plus simples et rapides à créer :
 - Une personne au minimum
 - Pas de capital minimum
- Inscription au registre du commerce si chiffre d'affaires > CHF 100'000.-
- Par ex. médecin, architecte, etc.



Entreprise individuelle (2/2)

Avantages

- Fondation simple et rapide
- Aucun capital minimum nécessaire
- Pas de double imposition des bénéfices
- Pas d'organe de révision
- Transformation facile

Inconvénients

- Responsabilité personnelle illimitée
- Pas le droit de percevoir des indemnités de chômage
- Difficulté d'accéder à des crédits
- Protection de l'entreprise sociale limitée au territoire
- Difficulté à transmettre l'entreprise
- Pas d'obligation LPP
- 3e pilier (avec limitation à 20% du revenu) facultatif

Société en nom collectif (1/2)

- Proche de l'entreprise individuelle, mais avec plusieurs personnes
- Par ex. commerçant.es ou artisan.es qui souhaitent s'associer



Société en nom collectif (2/2)

Avantages

- Fondation relativement simple
- Aucun capital minimum nécessaire
- Structure interne et régulation des participations flexibles

Inconvénients

- Responsabilité personnelle illimitée
- Pas le droit de percevoir des indemnités de chômage
- Droit de regard de tous les associés qui peut entraver la flexibilité entrepreneuriale

Société à responsabilité limitée (Sàrl) (1/2)

- Permet de créer une société avec plusieurs personnes
- Par ex. société de services, de vente, etc.
- Doit être inscrite au registre du commerce
- Doit avoir un capital minimum de CHF 20'000.-



Société à responsabilité limitée (Sàrl) (2/2)

Avantages

- Pas de responsabilité personnelle pour les dettes
- Capital minimum relativement bas
- Peut être transformée en SA sans liquidation
- Bénéfice en capital éventuel lors de la vente est exonéré d'impôt

Inconvénients

- Frais de fondation et d'administration
- Double imposition sur les bénéfices
- Organe de révision
- Anonymat impossible des associés
- Moins de crédibilité qu'une SA envers les créiteurs, les fournisseurs et les clients

Société anonyme (SA) (1/2)

- Permet de créer une société avec plusieurs personnes
- Pour les entreprises de taille importante
- Doit être inscrite au registre du commerce
- Doit avoir un capital minimum de CHF 100'000.-



Société anonyme (SA) (2/2)

Avantages

- Pas de responsabilité personnelle pour les dettes
- Parts de la société facilement négociables
- Anonymat des actionnaires possible
- Crédibilité envers les créditeurs, les fournisseurs et les clients
- Bénéfice en capital éventuel lors de la vente est exonéré d'impôt

Inconvénients

- Frais de fondation et d'administration
- Double imposition sur les bénéfices
- Organe de révision

Éléments administratifs à respecter

- Inscription au registre du commerce
- Assurances :
 - 1er pilier (AVS)
 - 2e pilier (LPP)
 - accident (LAA)
- Tenir une comptabilité

Éléments administratifs à penser

- Protection des données
- Conditions générales de vente
- Conditions générales d'utilisation
- Politique de confidentialité
- Droit du travail
- ...

Aides et soutiens à l'innovation

- [Innosuisse](#)
- [Fondation pour l'innovation technologique \(FIT\)](#)
- [GENILEM](#)
- [La FabriX - HEIG-VD](#)

Questions

Est-ce que vous avez des questions ?

À vous de jouer !

- Prendre connaissance du [support de cours](#)
- Poser des questions si nécessaire



Sources (1/3)

- [Illustration principale](#) par [Abbe Sublett](#) sur [Unsplash](#)
- [Illustration](#) par [Aline de Nadai](#) sur [Unsplash](#)
- [Illustration](#) par [Priscilla Du Preez](#)  sur [Unsplash](#)
- [Illustration](#) par [Age Cymru](#) sur [Unsplash](#)
- [Illustration](#) par [Christopher Campbell](#) sur [Unsplash](#)
- [Illustration](#) par [Brooke Cagle](#) sur [Unsplash](#)
- [Illustration](#) par [Jason Goodman](#) sur [Unsplash](#)
- [Illustration](#) par [Campaign Creators](#) sur [Unsplash](#)

Sources (2/3)

- [Illustration](#) par [Nikita Kachanovsky](#) sur [Unsplash](#)